



FONDATION
Abbé Pierre

Table ronde

Silence, on expulse : exception juridique et précarité locative
dans les résidences universitaires

11 SEPTEMBRE 2023



La table ronde a débuté après une présentation des principaux résultats de l'étude par les étudiants et étudiantes de l'université Paris 1 qui ont réalisé l'enquête, puis la Fondation Abbé Pierre a formulé des recommandations pour résoudre les dysfonctionnements constatés

MANUEL DOMERGUE

(animateur de la table ronde, Directeur des études de la Fondation Abbé Pierre)

Bonjour à toutes et à tous, merci d'être présents / présentes aujourd'hui et merci à nos sept intervenants et intervenantes d'être à nos côtés. Rojda SHIKHO, vous êtes membre de l'Union des étudiants exilés (UEE), qui défend l'accès des personnes exilées à des études supérieures, vous avez connu une expulsion de votre chambre en cité U l'année dernière, vous avez le courage de venir ici nous en parler, nous vous laissons désormais la parole.

ROJDA SHIKHO

(membre de l'Union des étudiants exilés)

Merci pour cette invitation.

Je suis une femme kurde de Syrie, âgée de 24 ans. Il y a quelques années j'ai obtenu une bourse d'études pour venir habiter en France. Mon arrivée a coïncidé avec le début de la crise sanitaire.

Après une première année d'étude ici, il m'a fallu demander l'asile, les contraintes pour rentrer dans mon pays d'origine s'étant alors faites plus importantes. Mes ressources financières ont considérablement diminué en demandant l'asile car je n'avais plus la possibilité de percevoir la CAF puisqu'il faut disposer d'un titre de séjour. En tant que demandeur d'asile, on n'est pas non plus autorisé à travailler. N'étant plus en capacité de payer mon loyer, j'ai contracté des dettes auprès du Crous, qui a réclamé le paiement des sommes dues. Une fois le statut de réfugié obtenu, la CAF était prête à me verser de nouveau l'APL, en contrepartie de la signature d'un contrat de logement, mais le Crous a refusé d'acter cette démarche, en raison de mes dettes.

J'ai alors été convoquée par le tribunal administratif. Je me suis tournée vers l'assistance sociale de l'université, qui m'a aidé à rembourser une petite partie de ma dette. **Le 31 août, trois policiers et le responsable du logement du Crous se sont présentés à ma porte et ont immédiatement procédé à un changement de serrure. Je me suis retrouvée à la rue en quinze minutes.** C'est allé si vite, j'ai simplement attrapé un sac avec quelques affaires. J'avais l'impression d'être fautive et d'être incapable de trouver des solutions pour me sortir de cette situation.

Tous mes amis habitaient au Crous, il leur était donc impossible de m'héberger puisque le règlement intérieur l'interdit.

J'ai été contrainte d'abandonner mes études, ma seule préoccupation consistant à trouver un logement et un moyen de rembourser mes dettes. J'ai été contrainte de quitter ma maison pour la première fois à douze ans, en Syrie ; néanmoins, ma famille était à mes côtés. Ici, dans ce pays censé défendre les droits de l'Homme, je me suis retrouvée seule dehors et sans ressource.

RUDI OSMAN

(membre de l'Union des étudiants exilés)

Je suis le fondateur de l'Union des Étudiants Exilés, une association créée dans le but d'aider les personnes exilées à poursuivre des études supérieures dans les meilleures conditions possibles. Notre objectif principal est de fournir aux étudiants exilés les ressources matérielles et les droits nécessaires pour réussir leurs études.

L'un des défis majeurs auxquels font face les étudiants exilés inscrits dans des formations concerne l'accès au logement.

Par exemple, les demandeurs d'asile n'ont pas le droit de demander un logement du Crous. En outre, les démarches relatives à l'octroi des « conditions matérielles d'accueil » (CMA) par l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII) c'est-à-dire une solution d'hébergement directive et une aide financière sont très complexes. C'est-à-dire qu'en cas de refus de l'hébergement proposé par l'OFII, les étudiants se retrouvent sans aucune aide financière. Or, la plupart des hébergements proposés par l'OFII ne sont pas adaptés aux besoins des étudiants exilés, souvent situés loin des établissements universitaires et partagés avec plusieurs personnes.

Un autre obstacle majeur est que les étudiants exilés de plus de 28 ans ne sont pas éligibles aux aides du Crous, alors que la plupart ont entre 27 et 35 ans.

Le retard accumulé dans leurs études en raison de leur parcours d'exil n'est pas pris en compte. En outre, le Crous ne propose que peu de soutien adapté à cette population et ne dispose pas de référents dédiés au sein des universités. Un accompagnement continu tout au long de leur parcours d'études, avec des référents étudiants en exil formés à cet effet au sein des institutions d'enseignement supérieur, permettrait d'assurer une égalité des chances et une meilleure intégration au sein des établissements.

Également, la phase principale d'attribution des logements CROUS n'est pas

ouverte aux étudiants internationaux, y compris aux étudiants exilés.

Bien qu'ils puissent accéder à la phase complémentaire, il y a moins de places disponibles, ce qui rend leur recherche de logement encore plus difficile. En raison de la forte demande et de la précarité accrue des personnes exilées, qui souvent manquent de garants ou de ressources suffisantes, le reste du marché immobilier est difficile à atteindre, en particulier en Île-de-France.

Pour garantir davantage d'égalité et augmenter les chances de réussite, **il est impératif d'ouvrir les bourses et les logements du CROUS à tous les étudiants, quel que soit leur statut administratif.**

Un accès à un logement digne et durable est primordial pour garantir des conditions d'études optimales.

MANUEL DOMERGUE

(animateur de la table ronde, Directeur des études de la Fondation Abbé Pierre)

Je propose désormais de donner la parole à Clément Cadoret, Directeur général délégué du Crous, le Centre national des œuvres universitaires et scolaires.

CLÉMENT CADORET

(Directeur général délégué du Crous)

Nous sommes en désaccord avec 75 % des constats issus de l'étude, que nous prenons néanmoins avec sérieux car les situations humaines décrites en son sein s'avèrent particulièrement marquantes et préoccupantes. La présentation des actions du réseau délivrée dans le cadre de l'étude ne nous semble pas témoigner de la réalité des activités du réseau. Il ne s'agit nullement de minimiser les situations individuelles qui ont été présentées, mais d'expliquer le contexte dans lequel s'inscrivent les travailleurs sociaux du Crous. **Il est en tout cas certain qu'il nous faut mener un travail commun avec la Fondation Abbé Pierre et la sphère des acteurs associatifs du logement pour trouver des solutions à ces situations dramatiques.**

Dire que l'accompagnement social ne constitue pas le cœur du travail des agents sociaux du Crous nous interpelle fortement : en effet, **comparativement à d'autres acteurs, le nombre d'expulsions réalisées chaque année au sein du réseau représente une part extrêmement faible de nos actions.** Il s'agit également d'insister sur le lien établi entre les décisions du tribunal administratif et les tensions du marché locatif. L'une des rési-

dences citées dans le cadre de l'étude a fermé pour travaux, raison pour laquelle il a été nécessaire de demander à certains étudiants qui ne souhaitaient pas partir de quitter les lieux.

Concernant la logique qualifiée de « gestionnaire » assurée par le Crous, il est à noter qu'il nous incombe de participer à la démocratisation de l'enseignement supérieur, en fournissant un logement aux étudiants : il nous faut donc garantir à l'Etat que nos locataires disposent du statut étudiant.

Enfin, je tiens à souligner que nous assumons un objectif commun, l'amélioration de la situation des étudiants constituant notre priorité : un travail de rapprochement mérite ainsi d'être effectué avec la Fondation Abbé Pierre, afin d'assurer la mise en œuvre des recommandations issues de l'étude, qui apparaissent pertinentes.

MANUEL DOMERGUE

(animateur de la table ronde, Directeur des études de la Fondation Abbé Pierre)

Combien d'expulsions ont réellement lieu chaque année au sein des cités U ? Un suivi en la matière est-il accompli de la part du Crous ?

CLÉMENT CADORET

(Directeur général délégué du Crous)

Dans le cadre d'une année normale, le nombre de décisions d'expulsion est inférieur à 300 ; l'année prise en compte dans le cadre de l'étude intervient après la crise sanitaire, raison pour laquelle le nombre d'expulsions est plus important.

En outre, contrairement aux bailleurs sociaux, nous ne disposons pas nécessairement du détail des étapes de la procédure, le contrat résidentiel des étudiants n'étant parfois simplement pas renouvelé. Il s'agit également de préciser que les décisions administratives, prises par le juge, constituent notre dernier recours.

MANUEL DOMERGUE

(animateur de la table ronde, Directeur des études de la Fondation Abbé Pierre)

Poursuivons les débats avec Eléonore Schmitt, la porte-parole de l'Union étudiante.

ELÉONORE SCHMITT

(porte-parole de l'Union étudiante)

La publication de ce rapport apparaît salutaire, alors même que **cette rentrée est marquée par une crise du logement particulièrement forte, du fait de l'augmentation des loyers et de la tension locative considérable.** Dans notre dossier de rentrée, nous

avons montré la réalité de la crise du logement pour les étudiants en France : 1 étudiant sur 3 en région parisienne a signé un « bail étudiant » de 9 mois et sera contraint de quitter son logement en juin 2024 à cause des Jeux Olympiques ; la hausse de loyer et de charges pour un étudiant cette année s'élève à 10 % en moyenne et il y a 16 étudiants en moyenne qui attendent pour un logement Crous.

Ce rapport permet de mettre en lumière différents sujets extrêmement importants, à l'instar de la précarité étudiante, qui s'avère structurelle : ainsi, **quatre étudiants sur dix sont confrontés à une situation de pauvreté, quand un étudiant sur deux se salarie afin de subvenir à ses besoins.** Le nombre d'étudiants mal logés est croissant comme en témoigne le fait que des étudiants soient aujourd'hui contraint d'aller vivre au camping comme à Rennes. Cette précarité aboutit à l'expulsion locative de nombreux étudiants, qui accumulent des dettes importantes. Une absence de suivi de ces situations est également à déplorer, en raison notamment du manque de moyens humains dans les services sociaux des Crous.

S'agissant du Crous, **nous regrettons le développement d'une logique clientéliste et considérons que cet acteur doit assumer un rôle central dans la construction de logements universitaires.** Or, le plan relatif à la construction de 60 000 logements étudiants promis par Emmanuel Macron n'a pas été suivi d'effets. Il serait nécessaire de construire dix fois plus de logements que ce nombre de 60 000 afin d'offrir un toit à un étudiant sur quatre.

De plus, **il nous faut partir à la conquête de droits nouveaux pour les étudiants qui sont de plus en plus confrontés à la précarité,** en les rattachant au droit commun, à l'instar du respect de la trêve hivernale. C'est une question d'égalité de traitement avec les autres locataires qui doit nous interpeler.

MANUEL DOMERGUE
(animateur de la table ronde, Directeur des études de la Fondation Abbé Pierre)

La Fage partage-t-elle les constats de l'étude, Etienne Matignon ?

ETIENNE MATIGNON
(Président de la Fage, Fédération des associations générales étudiantes)

Nous sommes confrontés à des situations individuelles fortement alarmantes, qui mettent en lumière le sujet de la précarité étudiante et du mal-logement en France. **Nous constatons le désintérêt de l'Etat quant à la situation**

de ces jeunes, le président de la République échouant à la comprendre.

Il s'agirait ainsi de soutenir de nombreux acteurs, à l'instar des universités, qui demandent que leur rôle soit clarifié concernant la vie universitaire. De même, la proposition de Valérie Pécresse concernant le rassemblement des trois Crous de la région Ile-de-France et leur rattachement à la région témoigne d'une méconnaissance du fonctionnement de ces institutions.

Nous demandons que les aides octroyées aux jeunes soient défamiliarisées, déterritorialisées et universalisées, dans le but d'élargir les possibilités d'accès aux études supérieures : en effet, étudier devient aujourd'hui un luxe qui en éloigne de plus en plus les classes populaires. En outre, le logement représente 60 % des charges mensuelles d'un étudiant : nous attendons la mise en page d'une véritable stratégie en la matière.

Enfin, l'ensemble des solutions de logement d'urgence sont saturées, nous nous efforçons de pallier ce déficit mais **la situation est extrêmement alarmante, sans qu'aucune véritable solution systémique ne soit proposée.** Les objectifs de construction de logements étudiants sont toujours loin d'être atteints mais il semble surtout que le gouvernement ne se donne pas les moyens financiers de les atteindre.

MANUEL DOMERGUE
(animateur de la table ronde, Directeur des études de la Fondation Abbé Pierre)

Nous accueillons également Raphaëlle Laignoux, vice-présidente à la Commission de la formation et de la vie universitaire à l'université Paris 1. Cette problématique de précarisation étudiante est-elle rencontrée par des étudiants de Paris 1 que vous rencontrez ?

RAPHAËLLE LAIGNOUX
(vice-présidente à la commission de la formation et de la vie universitaire à l'université Paris 1)

Je souhaite tout d'abord préciser que l'Université n'est pas située en première ligne de la situation relative au logement étudiant, contrairement au Crous. Néanmoins, le nombre de sollicitations reçues par l'université de la part d'étudiants en détresse qui n'arrivent plus à payer leur loyer ne cesse de croître.

En ce qui concerne Paris 1, si notre public apparaît relativement privilégié, **le nombre d'étudiants confrontés à des difficultés de logement augmente,** la cherté des loyers constituant pour certains un obstacle à leur inscription au sein d'une université parisienne.



Il est à noter que l'université peut uniquement octroyer des aides d'urgence et non des bourses annuelles. **Depuis la crise sanitaire, une hausse des demandes d'aides d'urgence est constatée, le budget dédié aux aides sociales étant désormais intégralement consommé.**

De même, l'université ne dispose pas de logements, bien que des partenariats soient noués avec le Crous. **Nous regrettons tous le manque de budget auquel sont confrontés les Crous, qui assument un métier spécifique, que les universités ne souhaitent pas assumer.**

Enfin, il me faut souligner que le réseau et la connaissance des acteurs à solliciter jouent un rôle capital afin d'éviter les expulsions. Aujourd'hui **ce travail de prévention des expulsions dans les résidences universitaires n'est pas effectué systématiquement et nous aidons seulement les étudiants qui nous ont sollicités et qui ont tapé à la bonne porte, qu'en est-il des autres ?** Il s'avère nécessaire de mettre en œuvre des garanties générales en direction de l'ensemble des étudiants et pas seulement de ceux qui savent où chercher de l'aide.

MANUEL DOMERGUE

(animateur de la table ronde, Directeur des études de la Fondation Abbé Pierre)

Nous finissons avec Thierry Asselin, Directeur du service des politiques urbaines et sociales à l'Union sociale pour l'habitat.

THIERRY ASSELIN

(Directeur du service des politiques urbaines et sociales à l'Union sociale pour l'habitat.)

L'Union sociale pour l'habitat regroupe la majorité des bailleurs sociaux de France, qui proposent également une offre à destination des étudiants et des jeunes.

Concernant les expulsions, il est tout d'abord à préciser que **les bailleurs sociaux vivent toujours la nécessité d'initier une telle procédure comme un échec.**

En outre, **la structuration des acteurs sur le territoire constitue une problématique certaine** : nous nous efforçons de progresser sur le sujet depuis plusieurs années et de développer l'offre consacrée aux jeunes et aux étudiants, compte tenu de l'importance du nombre de demandeurs de logements sociaux. Cette offre dédiée doit s'adresser aux jeunes au sens large, afin de les accompagner tout au long de leur parcours.

Il semble également nécessaire d'impliquer plus fortement les collectivités locales et de rendre l'offre existante plus lisible.

Par ailleurs, les parcours ne sont pas systématiquement linéaires et il faut absolument nous donner collectivement la capacité d'éviter ces ruptures : l'important consiste ainsi à déterminer la manière d'empêcher la création de situations d'isolement en créant un maillage territorial fort entre acteurs sociaux capables de réagir.

En termes d'actions à déployer, **le renforcement des financements pour la construction de logements sociaux et des liens noués entre le Crous, les bailleurs sociaux et les universités s'avère crucial.**

CLÉMENT CADORET
(Directeur général délégué du Crous).

Le besoin d'harmonisation des actions menées de la part des différents protagonistes du champ du logement est certain. En outre, **il nous faut développer les liens avec les acteurs sociaux locaux, de même qu'avec les intervenants de l'hébergement d'urgence.** Il est à noter que les effectifs des services sociaux des Crous ont récemment augmenté de 30 %, une première impulsion a donc déjà été initiée.

UN MEMBRE DU PUBLIC

Il s'agit tout d'abord de souligner que la réforme des APL a fortement complexifié le passage du statut d'étudiant vers celui de demandeur de logement social, puisqu'ils ont désormais moins accès à une ressource stable.

De plus, en ce qui concerne les Crous de l'Ile-de-France, une concentration des fonctions à Paris et Versailles est observée, au détriment de l'académie de Créteil : quelle raison préside à cette concentration ?

Le Crous représente également le seul bâti résidentiel directement géré par l'Etat ne relevant pas du ministère du logement : la gestion locative ne constituant pas son cœur de métier, le développement d'une culture professionnelle en la matière interroge, de même que la pérennisation de son statut dérogatoire.

Le Crous apparaît soumis à des injonctions contradictoires : il lui faut en effet assurer le renouvellement de ses locataires, tout en se confrontant à la problématique de la trêve hivernale. De quelle manière ces contradictions réglementaires peuvent-elles permettre au Crous de gérer humainement l'expulsion des étudiants ?

CLÉMENT CADORET
(Directeur général délégué du Crous)

Je vous assure que le Crous possède une culture professionnelle en matière immobilière, le réseau des Crous étant historiquement composé de logements.

En outre, une décision a été prise en 2019 de respecter la trêve hivernale au sein du réseau, cette décision est inscrite au sein d'une circulaire adressée chaque année par le Crous aux différents Crous. A l'exception de cas particuliers, s'agissant notamment de situations mettant en danger le personnel et les autres résidents, la trêve hivernale est respectée par les Crous.

UN MEMBRE DU PUBLIC

Quelle proportion des décisions rendues par le tribunal administratif s'accompagne-t-elle d'une astreinte ?

CLÉMENT CADORET
(Directeur général délégué du Crous)

S'agissant des astreintes, il est à noter que les décisions des tribunaux administratifs peuvent différer d'une région à l'autre. Les Crous ont formulé des requêtes concernant la prise en charge des astreintes, mais ces demandes sont refusées dans la majorité des cas par le juge administratif.

UN MEMBRE DU PUBLIC

Certains étudiants oublient de transmettre une pièce dans leur dossier, la correction de cette erreur intervenant parfois après la formulation de la demande d'expulsion ; une médiation est-elle mise en œuvre par le Crous à ce sujet ?

CLÉMENT CADORET
(Directeur général délégué du Crous)

Le droit à l'erreur doit être reconnu à l'étudiant. Il serait intéressant d'étudier les cas précis dans le cadre desquels il n'a pas été respecté.

UN MEMBRE DU PUBLIC

Le Crous s'engage-t-il à mettre fin à certaines des pratiques choquantes et illégales mises en lumière par l'étude, à l'instar du placement des affaires des étudiants expulsés dans des sacs poubelle ?

CLÉMENT CADORET
(Directeur général délégué du Crous)

Tout à fait. Plusieurs règles et consignes seront rappelées à nos agents.

UN MEMBRE DU PUBLIC

Plusieurs des problèmes évoqués au sein de l'étude découlent du regard posé sur les étudiants, qui auraient pour certains la possibilité de rejoindre le domicile de leurs parents et qu'il serait ainsi moins grave d'expulser.

ELÉONORE SCHMITT (porte-parole de l'Union étudiante)

Il est vrai que les étudiants sont considérés par beaucoup comme de grands enfants qui bénéficient du soutien de leur famille, cette problématique étant notamment frappante concernant les APL : en effet, dans le cadre d'un projet de loi de finance qui va bientôt être soumis à l'Assemblée nationale, deux députés Renaissance et LIOT proposent de calculer les APL des étudiants selon les revenus de ces parents. Jusqu'à présent, les étudiants sans aucune conditions de ressources pouvaient toucher les APL et ce, même s'ils étaient encore sous la coupe fiscale de leurs parents. Ces dispositions, qui aggraveraient la situation des étudiants, sont particulièrement inquiétantes puisqu'elles ne s'accompagnent pas d'une politique d'autonomisation des étudiants qui leur permette véritablement de subvenir à leurs besoins sans dépendre d'un soutien familial.

UN MEMBRE DU PUBLIC

La constitution d'un schéma Directeur régional qui établirait une coordination entre les différents acteurs est-elle envisagée ?

CLÉMENT CADORET (Directeur général délégué du Crous)

De nombreuses actions ont récemment été réalisées quant à la constitution d'un schéma régional de la vie étudiante, de la part du ministère de l'Enseignement supérieur et des Crous, ce travail mériterait d'être effectué dans un cadre partenarial encore plus fort et plus élargi.





Être humain !

DÉLÉGATION GÉNÉRALE

3, rue de Romainville. 75019 Paris

Téléphone 01 55 56 37 00

CONTACT

PAULINE PORTEFAIX

Chargée d'études

pportefaix@fondation-abbe-pierre.fr